Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260427-2026_04_08-DE

Délibération n°2026-04-08

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
22/04/2026
Date d'affichage :
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 27 avril à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absentes excusées : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET) et Sabine MARTIN (donne procuration à Hervé LANOE)

Secrétaire de séance : Magalie GUIMARD

OBJET : MUTUELLE COMMUNALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC AXA

AXA propose depuis plusieurs années une mutuelle communale qui offre aux Julianais des prix attractifs pour la mutuelle santé. Trois formules de contrats sont proposées aux habitants (sur présentation d'un justificatif de domicile). La commune s'engage à mettre un local à disposition permettant aux agents AXA de tenir des permanences à destination de la population.

En contrepartie, AXA s'engage à faire bénéficier les habitants d'une remise de :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles
- 10 % pour tous les autres habitants

AXA s'engage également à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer sans questionnaire de santé ni limite d'âge et que, en cas de déménagement, leur réduction reste liée à leur contrat.

La convention proposée par AXA est jointe en annexe.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'organisme AXA afin de renouveler la convention relative à la mutuelle de santé communale pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'organisme AXA afin de renouveler la convention relative à la mutuelle de santé communale pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2026
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Magalie GUIMARD